

Les villages radiaux ou Traits-Carrés du Québec

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 13.05.Q02

novembre 2023

Mots clés : Québec - colonisation française - village radial - habitat groupé - Trait-Carré

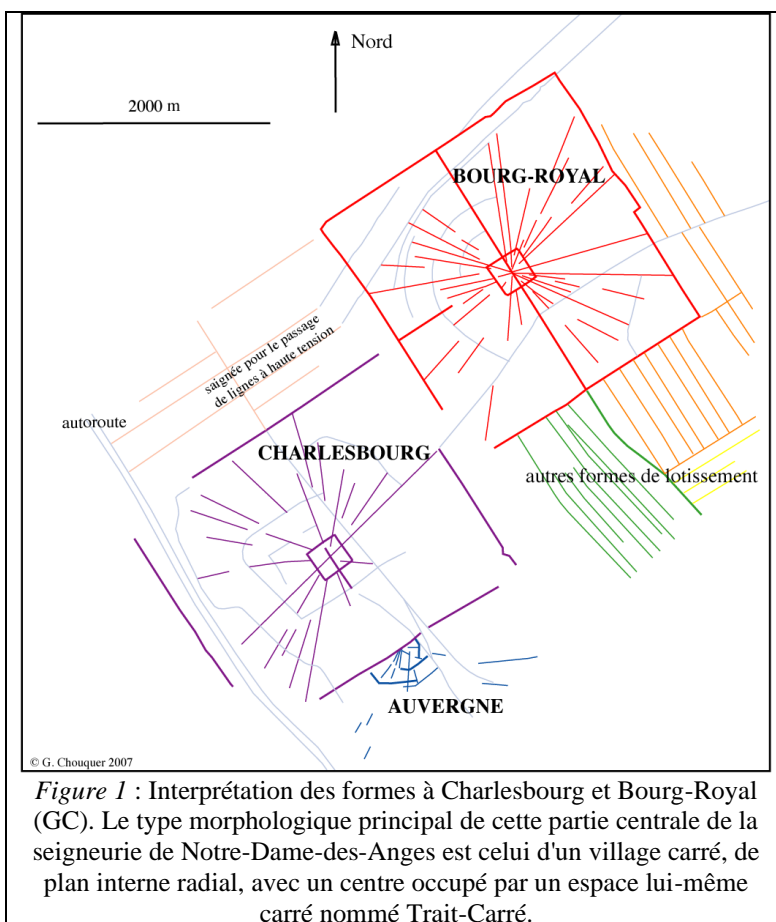
Au Nord de la ville historique de Québec, le quartier périphérique contemporain de Charlesbourg et Bourg Royal conserve les traces de projets historiques originaux qui en ont déterminé les formes : c'est la transmission, dans le parcellaire actuel, d'un type de villages agricoles groupés dont le terroir radial entoure une place centrale carrée, et qui porte, dans la documentation, le nom de Trait-Carré. Dans l'ancienne seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, Charlesbourg et Bourg Royal sont les deux vestiges de cette forme, tandis que le quartier dit Auvergne garde le souvenir d'un demi Trait-Carré.

Une forme simple et un nom ambigu

La forme de ces terroirs est simple : un espace central de 8,5 hectares, de forme carrée, groupe les maisons le long de son chemin périphérique. Ensuite, les lots de terres cultivables se développent de façon radiale, jusqu'à atteindre les limites du carré qui cerne le tout.

Le Trait-Carré – quelquefois dit Chemin du Trait-Carré – est présenté comme étant le nom d'origine d'un tel quartier.

L'interprétation de l'expression "trait-carré" ne semble cependant pas exclusivement liée à cette forme, mais au contraire au rang. Le mot trécarré peut en effet désigner une équerre ou une parcelle issue d'un défrichement ou à déboiser. Dans l'*Atlas historique du Québec*¹, les auteurs indiquent que le trécarré est "la ligne de démarcation des terres d'un rang double". Le *Dictionnaire de la langue française du Québec*² fait du Trait-Carré aussi bien une ligne d'arpentage rayonnante qu'une ligne d'arpentage orthonormée sur laquelle les lots aboutissent perpendiculairement.



Origine et typologie du Trait-Carré

Le *Trait-Carré* (associant un commun, ou *green* central carré, et un parcellaire rayonnant) est très probablement un type original du Québec, qui ne correspond à aucun autre type similaire en Europe. Bien qu'il utilise des éléments formels bien connus ailleurs (la division radiale et la place centrale carrée), l'association qui en est faite ici pourrait avoir été neuve. Il est intéressant de noter que la localisation des maisons à l'extérieur et le long de la rue carrée centrale dite Trait-Carré, ainsi que le fait de prolonger l'habitation par sa propre parcelle, indique la volonté de respecter la logique du lot qu'on trouve dans la *côte*, dans la *concession* ou *rang* d'habitat.

¹ Claude Boudreau, Serge Courville et Normand Séguin, 1997.

² Office québécois de la langue française, sv. trécarré, trait-carré.

Il apparaît donc avec évidence que le Trait-Carré est une manière de répondre à l'injonction royale de grouper l'habitat, tout en gardant la caractéristique de base de la colonisation agraire, à savoir l'unité formée par l'association "front de route - maison - lot en arrière de la maison". On regroupe, mais néanmoins chacun est chez soi, sur sa propre parcelle³.

Le dossier historique

Les trois sites de la périphérie de Québec correspondent à trois fondations du XVII^e siècle. L'idée de regrouper l'habitat, aussi ancienne que la présence française, fait partie de l'arsenal des méthodes possibles de colonisation. L'idée de bâtir de tels villages

est une réaction devant la nature et les effets du peuplement dispersé du rang canadien (dans le rang, les fermes sont à la suite, le long de la route, aussi chacun n'a guère que deux voisins ; dans un village aggloméré, les fermes sont groupées autour de l'église ou du château, et on pense que c'est mieux). *"L'une des choses qui a apporté plus d'obstacle à la peuplade [au peuplement] du Canada a été que les habitans qui s'y sont allez establir ont fondé leurs habitations où il leur a plu, et sans ce précautionner de les joindre les unes aux autres, et faire leurs défrichemens de proche en proche pour mieux s'entrescourir au besoin. Ils ont pris des concessions pour une espace de terres qu'ils n'ont jamais été en estat de cultiver par leur trop grande estendue [...]"* (Mémoire du roi pour servir d'instruction à Talon, 27 mars 1665)

En 1663, le roi de France ordonne le regroupement de la population en villages ou hameaux. La fondation des trois villages est due à la conjonction de trois intentions :

- celle des Jésuites, qui sont, depuis 1626, possesseurs de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges sur laquelle les trois villages seront édifiés ;
- celle de Louis XIV et de Colbert, qui imaginent le peuplement du Canada sur la base idéologique de la situation française ;
- enfin la volonté de réalisation de Jean Talon, premier intendant français du Canada. Il est vrai aussi qu'un des motifs est la défense des colons face aux populations locales : cette défense passe pour être plus facile quand la population est groupée que si elle est dispersée selon le système du rang.

Le lotissement villageois du type du Trait-Carré est mis en œuvre par les Jésuites pour la première fois à Charlesbourg. En optant pour le lotissement radial inscrit dans un carré, avec l'église au centre dans une parcelle réservée, le plan des Jésuites renvoie à la vision centralisée classique dans la France du XVII^e

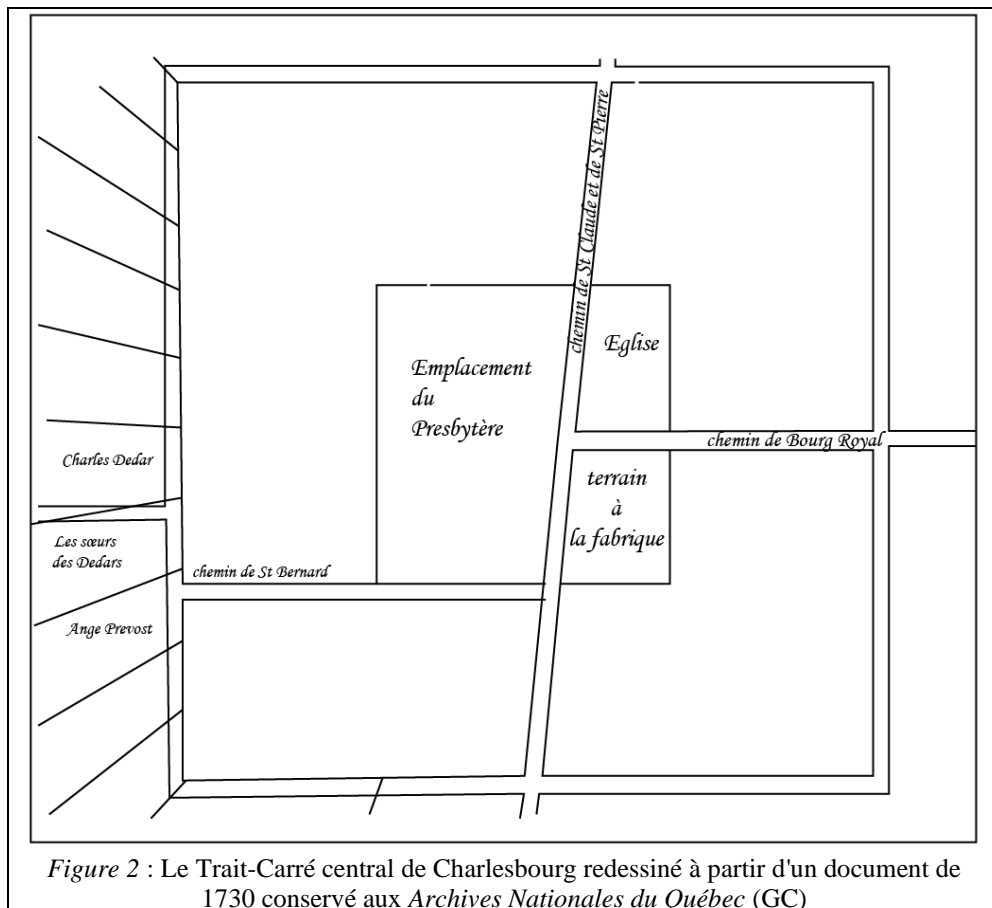


Figure 2 : Le Trait-Carré central de Charlesbourg redessiné à partir d'un document de 1730 conservé aux Archives Nationales du Québec (GC)

³ Dans l'Est de la Bolivie, une forme très comparable a été utilisée pour créer 55 villages et terroirs de front pionnier à l'est de Santa Cruz de la Sierra, dans le chaco, ainsi que deux demi-formes (exactement comme à Auvergne). On en trouve aussi dans l'État d'Acre au Brésil, au sud et au nord d'Acrelandia, bien que les formes soient ici seulement esquissées, par rapport aux formes abouties de Bolivie. Dans les deux cas, ce sont des fondations récentes, de quelques décennies, et il serait intéressant de savoir par quel cheminement intellectuel et documentaire des aménageurs et des arpenteurs boliviens (ou autres ? canadiens ?) ont été conduits à développer ce modèle.

siècle. Puisque le plan comprend un village, dessiné à partir d'un carré, et quarante concessions de terres formant un lotissement radial original – inscrit dans un périmètre également carré –, il est donc une variante typologique de ce que les archéogéographes appellent aujourd'hui la forme ou plan radio-quadrillé, constitué ici de deux carrés concentriques et d'un parcellaire radial⁴.

Dans cet aménagement, un lot agraire est une longue parcelle en fuseau évasé qui mesure environ un demi-arpent de front sur le chemin du *Trait-Quarré*, et quatre à son autre extrémité. En février 1665, une trentaine de ces lots furent concédés à des censitaires tenus de construire leur habitation le long du chemin public ; au Sud était réservé un espace pour la forêt publique, qui fut d'ailleurs rapidement loti, achevant de compléter la rose des parcelles assignées. En 1666, le village comptait 112 habitants.

La même année, le village de Petite-Auvergne fut créé sur ce modèle, mais le manque d'espace disponible ne permit d'envisager qu'une demi-forme, en outre moins régulière que le modèle de Charlesbourg.

Jean Talon créa le troisième village, Bourg Royal, en "empruntant" des terres aux Jésuites, et, semble-t-il, en s'attribuant l'idée originale de la forme. Il répéta exactement le modèle du *Trait-Carré* (appelé Trait de Tracy à Bourg Royal) et du lotissement radial.

La *Figure 3*, qui est un extrait de la carte parcellaire de Gédéon de Catalogne (1709), illustre de façon intéressante l'insertion des trois villages dans l'ensemble des quartiers de lotissement plus uniformes. Quelques noms de tenanciers reviennent plusieurs fois : Gedar (à Charlesbourg et Auvergne), ou Chalifou (quatre fois à Bourg Royal), ce qui indique des transactions ultérieures aux attributions initiales.

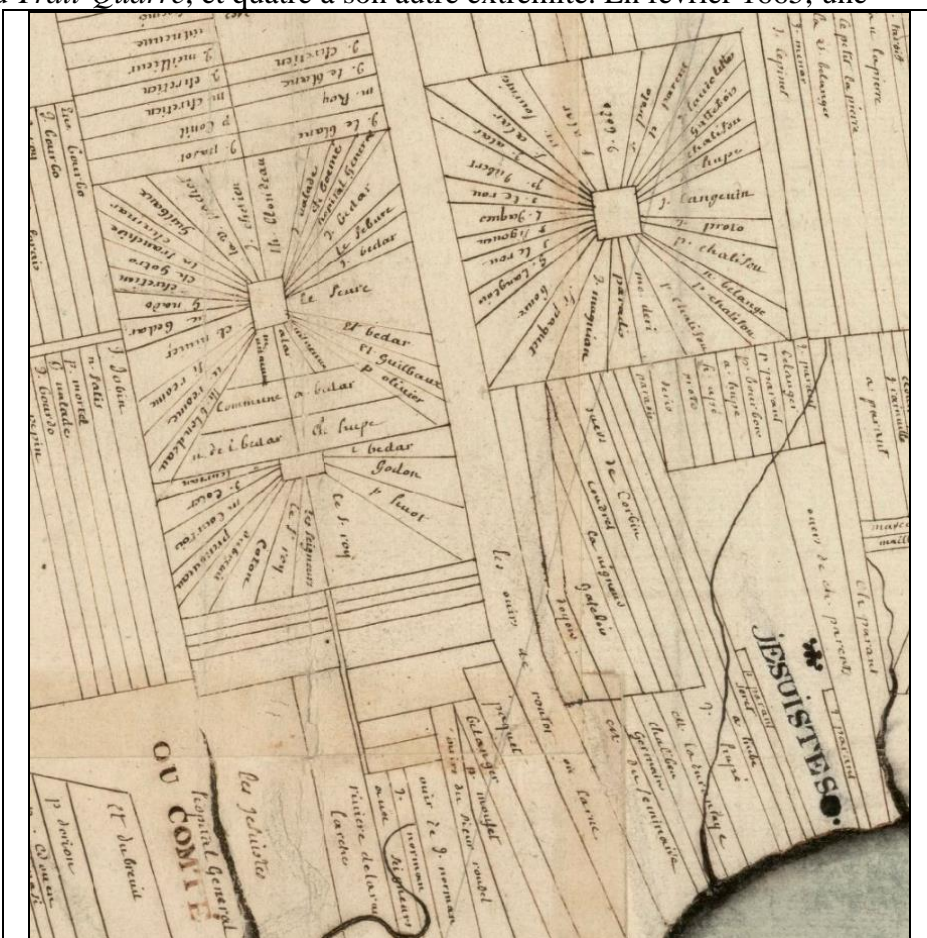


Figure 3 : Plan cadastral de Gédéon de Catalogne (BNF, domaine public). Datant de 1709, ce plan indique les noms des censitaires des différentes seigneuries de la rive gauche du Saint-Laurent.

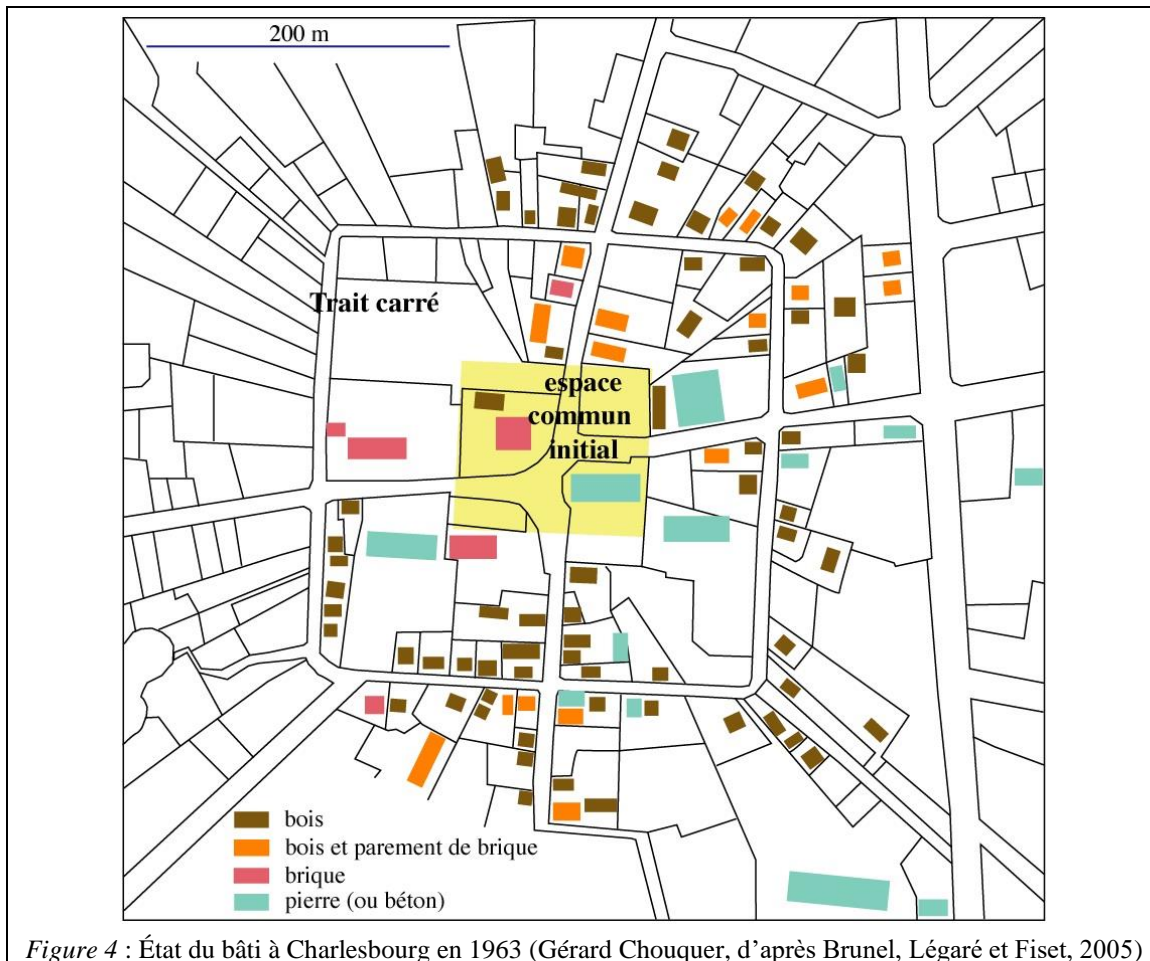
L'évolution du parcellaire

Les documents historiques permettent de suivre l'évolution du parcellaire sur trois siècles et demi. La première observation est que la planimétrie, qui vient d'être décrite, a été conservée jusque vers les années 1960-1970. On possède des photographies aériennes des années 1960 montrant le village de Charlesbourg encore sans urbanisation. C'est l'urbanisation (l'étalement urbain) de la seconde moitié du XX^e siècle qui a transformé véritablement les sites des trois villages, dans des degrés variables. La principale observation est que c'est seulement à ce moment que se mettent en place des rues circulaires et concentriques, faisant évoluer la forme vers un plan radioconcentrique circulaire ; ce phénomène est surtout visible à Bourg-Royal.

⁴ En Europe, le plan radio-quadrillé associe le plus souvent un réseau de chemins en étoile depuis le village, et une trame parcellaire à base quadrillée plus ou moins régulière, souvent d'origine laténienne ou romaine et stabilisée durant le haut Moyen Âge ou début du Moyen Âge féodal par le découpage en billons. C'est évidemment un tout autre type de plan radio-quadrillé que celui des villages québécois. Voir Magali Watteaux, *Le plan radio-quadrillé des terroirs non planifiés*, dans *Études rurales*, 2003, 3-4, n° 167-168, p. 87-214.

Une autre observation est que les lotissements urbains contemporains quadrillés sont destructeurs des héritages, parce qu'ils changent les anciennes formes.

La Figure 4 est un relevé, publié par la *Canadian Underwriters Association*, qui recense l'état du bâti ancien en 1963 ; ce plan a été simplifié, et seul le bâti en matériaux traditionnels a été figuré. Un assez grand nombre de maisons expriment l'héritage du village de colonisation parce qu'ils conservent la forme et les matériaux du bâti colonial traditionnel.



Gérard CHOUQUER, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Ce qu'il faut retenir :

Dans la mise en œuvre de la colonisation française au Canada, l'articulation entre la seigneurie (cadre juridique) et le rang (cadre de lotissement) gagne à être précisée. Le rang émerge progressivement parmi d'autres formes et devient le mode dominant de division des terres aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le passage sous administration anglaise, à la suite du Traité de Paris en 1763, affecte à la fois le régime juridique et les formes de l'arpentage.

Pour en savoir plus :

- Claude BOUDREAU, Serge COURVILLE, Normand SÉGUIN : *Atlas historique du Québec. Le territoire*, Presses de l'Université Laval, 1997.
- Gérard CHOUQUER : *Territoires et parcellaires en Amérique du Nord du XVII^e au XX^e s. Droit et morphologie agraires*, éd. Publi-Topex, Paris 2020, 290 p. ISBN 978-2-919530-22-9
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/08TerritoiresParcellairesAmeriqueNordXVIIeXXeS.pdf>
- René DUSSAULT et Normand CHOUINARD : *Le domaine public canadien et québécois*, Les Cahiers de Droit, Université Laval, vol. 12-1, 1971, p. 5-173. Disponible sur internet : <https://doi.org/10.7202/1004904ar>
- Louis-Edmond HAMELIN : *Rang, côte et concession au sens de "peuplement aligné" au Québec depuis le XVII^e siècle*, dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 4, p. 519-543, 1989.